***Avis aux médias de l’UNESCO Nº2017-33***

**Chants, danses, célébrations et savoir-faire traditionnels à l’ordre du jour de la réunion du Comité du patrimoine immatériel en République de Corée**

Paris, 24 novembre – Le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel se réunira du 4 au 9 décembre sur l’île de Jeju (République de Corée), sous la présidence de S.E.M. Byong-hyun Lee, Ambassadeur et Délégué permanent de la République de Corée auprès de l’UNESCO.

Le Comité, formé par les représentants de 24 États parties à la Convention de l’UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), se réunit une fois par an. Il assure le suivi de la mise en œuvre de cet instrument juridique ratifié par 175 États qui ont intégré la sauvegarde du patrimoine immatériel dans leurs législations nationales. En 14 ans d’existence, la Convention a ainsi permis de mener à bien 140 projets de sauvegarde du patrimoine vivant dans 107 pays.

Parmi les sujets abordés pendant cette session du Comité figurent notamment le patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence, l’impact de la Convention ou l’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel. [Trois demandes d’assistance internationale](https://ich.unesco.org/fr/11d-demandes-dassistance-internationale-00941), déposées par la Colombie, l’Ouganda et la Zambie,  pour financer des projets de sauvegarde de leur patrimoine immatériel seront examinées.

Le Comité devra aussi se prononcer sur [six demandes d’inscription](https://ich.unesco.org/fr/11a-liste-de-sauvegarde-urgente-00938) sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ainsi que [34 demandes d’inscription](https://ich.unesco.org/fr/11b-liste-representative-00939) sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité.

Par ailleurs, trois projets sont proposés pour intégration au [Registre](https://ich.unesco.org/fr/11e-registre-00940) de bonnes pratiques de sauvegarde, qui regroupe les projets, programmes et activités reflétant au plus juste les objectifs de la Convention de 2003.

Et pour la première fois, un élément - [le chant Xoan de la province de Phú Thọ (Viet Nam)](https://ich.unesco.org/fr/11c-retrait-et-transfert-d-un-element-00950) -, qui avait été inscrit sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente en 2011, pourrait en être retiré et inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité.

La Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente recense les éléments du patrimoine vivant dont la viabilité est considérée menacée. Elle compte à ce jour 47 éléments inscrits et permet aux États parties à la Convention de mobiliser la coopération et l’assistance internationales nécessaires pour renforcer la transmission de ces pratiques culturelles en accord avec les communautés concernées.

Les éléments proposés cette année sont :  
•    Botswana : Le dikopelo, musique traditionnelle des Bakgatla ba Kgafela dans le district de Kgatleng  
•    Colombie et Venezuela (République bolivarienne du) : Les chants de travail de llano colombo-vénézuéliens  
•    Mongolie : Les pratiques traditionnelles mongoles de vénération de sites sacrés  
•    Maroc : La Taskiwin, danse martiale du Haut-Atlas occidental  
•    Turquie : Le langage sifflé  
•    Émirats arabes unis : L’Al ‘azi, art de la poésie, symbole de louange, de fierté et de force d’âme

La Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité compte à ce jour 365 éléments inscrits. Elle vise à assurer une plus grande visibilité aux traditions et aux savoir-faire portés par les communautés sans pour autant leur reconnaître de critère d’excellence ou d’exclusivité.

Les candidatures 2017 à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité :  
•    Allemagne : La fabrication des orgues et leur musique  
•    Arabie saoudite : L’Al-Qatt Al-Asiri, décoration murale traditionnelle par les femmes de l’Asir (Arabie saoudite)  
•    Arménie : Le kochari, danse collective traditionnelle  
•    Azerbaïdjan : La tradition de la préparation et du partage du dolma, marqueur d'identité culturelle  
•    Bangladesh : L’art traditionnel du tissage de shital pati de Sylhet  
•    Bolivie (État plurinational de) : Les parcours rituels dans la ville de La Paz pendant l’Alasita  
•    Bosnie-Herzégovine : La sculpture sur bois à Konjic  
•    Bulgarie; ex-République yougoslave de Macédoine; République de Moldova; Roumanie : Les pratiques culturelles associées au 1er Mars  
•    Côte d’Ivoire : Le Zaouli, musique et danse populaires des communautés gouro de Côte d’Ivoire  
•    Cuba : Le punto  
•    Grèce: Le rebétiko  
•    Inde : La Kumbh Mela  
•    Indonésie : Le pinisi, art de la construction navale en Sulawesi du sud  
•    Iran (République islamique d’) : Le chogan, jeu équestre accompagné de musique et de contes  
•    Iran (République islamique d’); Azerbaïdjan : L’art de fabriquer et de jouer du kamantcheh/kamanche, instrument de musique à cordes frottées  
•    Irlande: L'uilleann piping  
•    Italie : L'art du pizzaiolo napolitain  
•    Kazakhstan : Les jeux traditionnels d’assyks kazakhs  
•    Kirghizistan : Le kok-boru, jeu équestre traditionnel  
•    République démocratique populaire lao : La musique du khène du peuple lao  
•    Malawi : Le nsima, tradition culinaire du Malawi  
•    Maurice : Le séga tambour de Rodrigues  
•    Pays-Bas : Les savoir-faire du meunier liés à l’exploitation des moulins à vent et à eau  
•    Panama : Les processus et techniques artisanaux des fibres végétales pour le tissage des talcos, crinejas et pintas du chapeau pinta’o  
•    Pérou : Le système traditionnel des juges de l’eau de Corongo  
•    Portugal : L'artisanat des figurines en argile d'Estremoz  
•    Serbie : Le kolo, danse traditionnelle  
•    Slovaquie : Le chant à plusieurs voix de Horehronie  
•    Slovénie : La tournée de maison en maison des Kurenti  
•    Suisse : Le carnaval de Bâle  
•    Tadjikistan : Le falak  
•    ex-République yougoslave de Macédoine; Turquie : L’Hıdrellez, fête du printemps  
•    Turkménistan : Le rite chanté et dansé de Kushtdepdi  
•    Viet Nam : Le bài chòi, art traditionnel du Centre du Viet Nam

Le Registre de bonnes pratiques de sauvegarde compte à ce jour 17 projets. Les propositions présentées cette année sont :  
•    Belgique : L’enseignement au service de la mémoire et la sauvegarde de la cérémonie du Last Post au mémorial de la Porte de Menin à Ypres, Ville de Paix  
•    Bulgarie : La chitalishte bulgare (centre culturel communautaire), expérience pratique de préservation de la vitalité du patrimoine culturel immatériel  
•    Ouzbékistan : Le Centre de développement artisanal de Marguilan, sauvegarde des technologies traditionnelles de fabrication d’atlas et d’adras  
    

\*\*\*\*

La réunion du Comité aura lieu au Centre international de convention (ICC Jeju), Province de Jeju, République de Corée.

Dossier de presse :<https://ich.unesco.org/fr/12com-press>

Plus d’information et retransmission en ligne : <https://ich.unesco.org/fr/12com>

Contacts médias :

Lucía Iglesias Kuntz, Service de presse de l’UNESCO, l.iglesias@unesco.org. Tél : +33 (0) 145 68 17 02 ; +33 (0) 6 80 24 07 29.

Agnès Bardon, Service de presse de l’UNESCO, a.bardon@unesco.org. Tél : +33 (0) 1 45 68 17 64, +33 (0) 6 80 24 13 56.

Suivez la réunion sur Twitter : [@unesco\_fr](https://twitter.com/unesco_fr) , #Patrimoineimmatériel #12COM